

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique

Autorisation environnementale relative au projet d'implantation d'une zone de mouillages (ZMO) et d'équipements légers (ZMEL) en baie du Marin et en baie de Sainte-Anne

Conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2025-10-01-00005 du 1^{er} octobre 2025, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'implantation d'une zone de mouillages (ZMO) et d'équipements légers (ZMEL) en baie du Marin et en baie de Sainte-Anne est mis à la disposition du public pour une durée de trois (3) mois pour une consultation publique « dite parallélisée ».

La consultation publique se déroulera du **24 octobre 2025 au 24 janvier 2026 inclus**, à la **mairie du Marin**, siège de la consultation publique, et à la mairie de Sainte-Anne, selon les modalités suivantes :

Le dossier dématérialisé sera consultable à tout moment sur le site internet spécialement dédié à la consultation publique : <https://www.democratie-active.fr/organisation-mouillage-baiedumarin-sainteanne/>

Le dossier, sur support papier, sera consultable par toutes les personnes intéressées et ce, pendant toute la durée de la consultation publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairies du Marin et de Sainte-Anne. Toutes informations sur le dossier peuvent également être demandées auprès de la DEAL Martinique.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site précité dédié à la consultation publique :
- <https://www.democratie-active.fr/organisation-mouillage-baiedumarin-sainteanne/>
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie dédiée à la consultation publique : mouillagemarinsainteanne@democratie-active.fr
- sur les registres déposés par le commissaire enquêteur, en mairies du Marin et de Sainte-Anne ;
- par courrier postal à la mairie du Marin, siège de la consultation publique, et à la mairie de Sainte-Anne, à l'attention du commissaire enquêteur.

Une réunion publique d'ouverture de la consultation sera organisée le mardi 04 novembre 2025 à 18h00 à la mairie du Marin et une réunion publique de clôture de la consultation sera également organisée le mardi 20 janvier 2026 à 18h00 à la mairie du Marin.

Le commissaire enquêteur, M. Michel – Léon AMATA se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions pendant ses permanences en mairies du Marin et de Sainte-Anne aux jours et heures ci-après :

1. **jeudi 13 novembre 2025 de 8h00 à 12h00 à la mairie du Marin,**
2. **jeudi 11 décembre 2025 de 8h00 à 12h00 à la mairie de Sainte-Anne,**
3. **jeudi 15 janvier 2026 de 8h00 à 12h00 à la mairie du Marin.**

Les observations et propositions écrites transmises par courrier postal et par courrier électronique seront visées et annexées aux registres par le commissaire enquêteur et tenues à la disposition du public à la mairie du Marin ainsi que sur le site internet dédié à la consultation.

Le présent avis sera affiché dans les mairies du Marin et de Sainte-Anne et également dans les services d'urbanisme.

La Directrice de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement


Stéphanie MATHEY

01 OCT. 2025